

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 MARS 2026****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2026\_019****ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à 11 h 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 15 mars 2026, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

**Secrétaire :**

Romain BRUDER

Les 39 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Le Conseil municipal s'étant prononcé sur le nombre de postes d'adjoints au Maire, il convient de procéder à l'élection de ces derniers parmi les membres du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée

sont élus.

Après dépôt auprès du Maire des listes des candidats aux fonctions d'adjoints au Maire, les membres du Conseil municipal sont invités à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des adjoints au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, et ont indiqué que l'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination et l'ordre du tableau.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-12,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la liste déposée par Madame Michèle GRELLIER,

Considérant que le Conseil municipal a été régulièrement réuni conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil municipal était au complet au moment de l'élection,

Considérant que le vote a été réalisé à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	39
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	4
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	20

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT PLACE EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN LETTRES
Michèle GRELLIER	35	Trente-cinq

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Michèle GRELLIER

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1er adjoint : Madame Michèle GRELLIER

2ème adjoint : Monsieur Vincent GRZECZKOWICZ

3ème adjoint : Madame Inès de MARCILLAC

4ème adjoint : Monsieur Laurent MALOCHET

5ème adjoint : Madame Virginie MINART-GIVERNE

6ème adjoint : Monsieur Pierre ARRIVETZ

7ème adjoint : Madame Véronique FABIEN-SOULE

8ème adjoint : Monsieur Arménio SANTOS

9ème adjoint : Madame Christelle HANNEBELLE

10ème adjoint : Monsieur Guilhem PEAUCELLE

11ème adjoint : Madame Laurence GNEMMI

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

PUBLIE: 23/03/2026